

Faculté des sciences humaines



École de travail social

**TRS 8620 “SÉMINAIRE DE STAGE” DE DEUXIÈME CYCLE
PLAN DE COURS AUTOMNE 2020 - HIVER 2021**

RESPONSABLE DU COURS

Nom	Shawna Hordyk, Ph.D. professeure
Local	W-4360, École de travail social
Disponibilités	Sur rendez-vous
Courriel	hordyk.shawn-renee@uqam.ca

DESCRIPTION DU COURS

Concomitant au stage, ce séminaire veut donner à l'étudiant.e la possibilité de développer une posture réflexive quant à sa démarche de stage, dans un contexte qui facilite l'encadrement des expériences en cours, la discussion sur les incidents critiques ainsi que l'élaboration de perspectives d'analyse. À partir de ces éléments, le séminaire permet également un retour et une analyse critique sur le projet d'intervention à l'origine du stage. À partir d'un cadre d'analyse réflexif et dans une perspective d'intégration des connaissances acquises, l'étudiant.e fera état du déroulement de l'intervention réalisée en stage et des questionnements qui en émergent, éléments qui pourront être examinés à nouveau au moment de la rédaction de l'essai.

PHILOSOPHIE D'ENSEIGNEMENT

Le déroulement du cours est guidé par trois philosophies d'enseignement: *L'Apprentissage transformationnel* (Jack Mezirow), la *Pédagogie des opprimés* (Paulo Freire) et la *décolonisation de l'éducation* (Divers mentors autochtones de Montréal et du Nunavik)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Thèmes : méthodologie, usages de la théorie, réflexivité, clinique, incident critique, self-care.

Un stage de deuxième cycle n'est pas qu'une démarche d'apprentissage centrée sur le développement des habiletés techniques d'un.e praticien.ne. Il doit être une occasion qui permet aux étudiant.e.s de réfléchir et d'analyser ce que l'intervention produit, ses effets et conséquences, et de voir ce qui est socialement construit pendant et après son déroulement. Ce séminaire est un espace de discussion, de partage d'apprentissages et de soutien à l'actualisation du projet d'intervention à l'origine du stage. En plus d'être une amorce à l'analyse et à la réévaluation critique des pratiques d'intervention mises en œuvre lors du stage, ce séminaire favorisera une réflexion préparatoire à la rédaction de l'essai.

D'une valeur de 3 crédits, ce séminaire est concomitant au stage et s'échelonne sur deux sessions consécutives soit celles de l'automne et de l'hiver. Le séminaire est réparti sur 4 jours à la session d'automne et 3 jours à la session d'hiver (plus les consultations). Les objectifs visés par le séminaire sont de permettre à l'étudiant.e de :

A. PROBLÉMATISER LA PRATIQUE :

- Identifier diverses façons de documenter la pratique et ses effets;
- Identifier et approfondir une dimension de la pratique en travail social;

B. ANALYSER LA PRATIQUE :

- Élaborer des perspectives d'analyse;
- Découvrir et examiner les différents usages du terme « réflexif » en travail social;
- Construire et articuler une posture réflexive;
- Participer activement à une démarche de réflexion collective.

C. THÉORISER LA PRATIQUE :

- Expliciter les orientations théoriques et méthodologiques ainsi que les principales approches utilisées dans le cadre du projet d'intervention;
- Examiner les usages de la théorie dans la pratique;
- Partager et confronter les observations et les analyses tirées d'expériences vécues au cours du stage;
- Identifier des questionnements qui peuvent être explorés lors de la rédaction de l'essai;
- Développer un point de vue quant aux questions du renouvellement et de la consolidation de cette pratique d'intervention sociale.

CONTENU ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Les étudiant.e.s sont appelé.e.s à contribuer activement à la discussion dans ce séminaire.

À l'**automne**, un plan de lectures obligatoires sera communiqué par Moodle. Les présentations orales alimenteront les discussions et favoriseront le développement de l'analyse critique des pratiques sociales. La professeure agira comme animatrice pour encadrer la démarche de réflexion, assurer l'organisation du travail, et comme personne-ressource alimenter la réflexion et les discussions.

À l'**hiver**, le choix des lectures sera la responsabilité de chaque étudiant.e.

OUVRAGES MIS À LA RÉSERVE- Bibliothèque centrale, UQAM

Coady, N., & Lehmann, P. (Eds.). (2016). *Theoretical perspectives for direct social work practice: A generalist-eclectic approach*. Springer Publishing Company.

Healy, K. (2014). *Social work theories in context: Creating frameworks for practice*. Macmillan International Higher Education.

Thorpe, C. (2017). *Social Theory for Social Work: Ideas and Applications*. Routledge.

INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE ET AUTRES RÈGLES PERTINENTES

Reprise d'un travail ou retard

Les travaux remis en retard sans entente préalable ou sans raison majeure mentionnée à la professeure (de préférence justifiée par la remise d'un document attestant de l'empêchement en question), autant que possible à l'avance de la remise, se verront enlever des points de démerite jusqu'à et incluant 4 jours de retard, à raison de 10 % par jour (par exemple, une note sur 40 perdra, d'emblée, 4 points par jour de retard). Les travaux qui n'auront pas été déposés sur *Moodle* aux dates d'échéance indiquées seront considérés comme étant en retard. Si vous éprouvez des difficultés avec le système veuillez envoyer votre travail par courriel à la professeure directement. Les travaux qui ne seront pas déposés à 17h00 le 4e jour suivant ne seront pas corrigés et obtiendront donc la note de 0. Les personnes qui ne se présenteront pas à leur présentation obtiendront aussi la note de 0, à moins de préavis et d'entente prise avec la professeure. Il est donc fortement suggéré de contacter la professeure **AVANT** si possible, et **dès** que vous avez une raison majeure qui pourrait affecter la remise de votre travail afin d'établir une entente, et non après. Une entente spéciale pourra alors être établie, à la discrétion de la professeure.

LES INFRACTIONS DE NATURE ACADEMIQUE : REGLEMENT NO 5 ARTICLE 18 : Vu l'ampleur et le nombre des infractions de nature académique tant dans notre institution que dans les autres universités, l'UQAM a modifié son Règlement no 18 sur les « Infractions de nature académique ». Ce dernier s'articule autour d'une philosophie institutionnelle de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, autoplagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création de faux document, etc. Ainsi, tous les étudiantes, étudiants se doivent de respecter les politiques et règlements de l'Université du Québec à Montréal. Afin de favoriser la meilleure connaissance de ce règlement, nous vous invitons à lire, dans les plus brefs délais, le Règlement no 18 sur les infractions de nature académique qui se trouve à l'adresse suivante:

<http://www.instances.uqam.ca/reglements>. Par ailleurs, le Service des bibliothèques a conçu une page Web sur le plagiat à l'adresse suivante : www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/. Sur ce site, vous y trouverez de nombreuses informations pertinentes qui permettront d'éviter le plagiat.

RECUPERATION DE TRAVAUX Veuillez prendre note que les travaux ne seront plus disponibles au secrétariat de l'École de travail social. Les travaux seront intégralement corrigés et commentés via la plateforme Moodle, donc nul besoin de les imprimer.

POLITIQUE VERTE de l'École de travail social :

http://www.travauxsocial.uqam.ca/Page/virage_vert.aspx

Règlement 7.5

« L'étudiante, l'étudiant a le droit de consulter la copie corrigée de ses travaux et examens et d'accéder aux informations relatives à son évaluation et à sa notation. Cependant, l'Université n'est pas tenue de remettre à l'étudiante, l'étudiant les travaux effectués ou les copies d'examens soumises par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque professeure, professeur, chargée de cours, chargé de cours de rendre à l'étudiante, l'étudiant les travaux et copies d'examens après correction ou de les conserver, ou de les détruire après une période minimale de six mois suivant la remise de la note au Registrariat. En cas de contestation de la note, les travaux et copies d'examen doivent être conservés.

Lorsque la production (travail écrit ou autre) est collective, une entente particulière entre la responsable, le responsable du cours et l'équipe concernée identifie la personne à qui le travail collectif sera remis, le cas échéant. »

Plagiat

Vu l'ampleur et le nombre des infractions de nature académique tant dans notre institution que dans les autres universités, l'UQAM a modifié son Règlement no 18 sur les « Infractions de nature académique ». Ce dernier s'articule autour d'une philosophie institutionnelle de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, auto plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création de faux documents, etc. Ainsi, tous les étudiantes, étudiants se doivent de respecter les politiques et règlements de l'Université du Québec à Montréal. Afin de favoriser la meilleure connaissance de ce règlement, nous vous invitons à lire, dans les plus brefs délais, le Règlement no 18 sur les infractions de nature académique qui se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.instances.uqam.ca/reglements>.

Par ailleurs, le Service des bibliothèques a conçu une page Web sur le plagiat à l'adresse suivante :

www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/. Sur ce site, vous y trouverez de nombreuses informations pertinentes qui permettront d'éviter le plagiat.

Qualité du français à l'écrit

La qualité du français est un élément important de la rédaction des travaux. L'étudiant qui éprouve des difficultés pourra obtenir le soutien nécessaire au Centre d'aide à la réussite de la Faculté des sciences de l'éducation (formulaire d'inscription sur le site : <http://www.fse.uqam.ca/care/>).

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale.

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation des mesures d'accommodements académiques obtenue auprès d'un conseiller de l'Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une

déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'ASESH au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

Barème de notation

La notation littérale sera utilisée à toutes les étapes de l'évaluation. Nous vous référons à la grille de notation adoptée à l'École de travail social :

		100	50	40	30	25	20	10	15	5
Excellent	A+	94,0 à 100	47 à 50	38 à 40	29 et 30	24 et 25	19 et 20	10	15	5
	A	90,0 à 93,9	45 et 46	36 et 37	27 et 28	23	18	9	14	5
	A-	86,0 à 89,9	43 et 44	35	26	22	-	8	13	5
Très bien	B+	82,0 à 85,9	41 et 42	33 et 34	25	21	17	8	13	5
	B	78,0 à 81,9	39 et 40	31 et 32	24	20	16		12	4
	B-	75,0 à 77,9	38	30	23	19	15		12	4
Bien	C+	71,0 à 74,9	36 et 37	29	22	18	-	7	11	4
	C	68,0 à 70,9	34 et 35	27 et 28	21	17	14	6	11	4
	C-	65,0 à 67,9	33	26	20	-	13	6	10	4
Passable	D+	62,0 à 64,9	31 et 32	25	19	16	-	6	9.5	4
	D	60,0 et 61,9	30	24	18	15	12	6	9	3
Échec	E	59,9 et moins	29 et -	23 et -	17 et -	14 et -	11 et -	5	8	2

La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse : http://www.instances.uqam.ca/politiques/charte_des_droits.htm